



Délibération n° 6

Conseil Municipal du Mardi 30 juin 2020

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mardi trente Juin deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2020

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 3

Membre(s) excusé(s) : 1

Membre(s) non excusé(s) : 3

Nombre de votants : 29

Affiché le 02/07/2020

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, **Adjoints**, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, **conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER

Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN,

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 29

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE

Objet :

Budget annexe MAREIS

Adoption du compte de gestion 2019

Rapporteur : Monsieur Philippe FAIT, Maire

Synthèse de la délibération :

Budget annexe MAREIS - Adoption du compte de gestion 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2019 de Madame la Trésorière de la Ville d'Etaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2019 de Monsieur le Maire de la Ville d'Etaples-sur-mer,

31800 - ETAPLES MAREIS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	217 571,29	664 300,80	881 962,09
Titres de recettes émis (b)	40 001,61	566 314,57	606 316,18
Réductions de titres (c)	368,73	7 361,00	7 729,73
Recettes nettes (d = b - c)	39 632,88	558 953,57	598 586,45
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	217 571,29	664 390,80	881 962,09
Mandats émis (f)	18 451,82	595 627,07	614 078,89
Annulations de mandats (g)		23 234,43	23 234,43
Dépenses nettes (h = f - g)	18 451,82	572 392,64	590 844,46
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	21 181,06		7 741,99
(h - d) Déficit		13 439,07	

Après lecture des chiffres, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le compte de gestion 2019 de la Trésorière Municipale relatif au budget annexe MAREIS dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 02 Juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.